

CHARTRE PADDOCK

REGLEMENT POUR LES UTILISATEURS DU PADDOCK

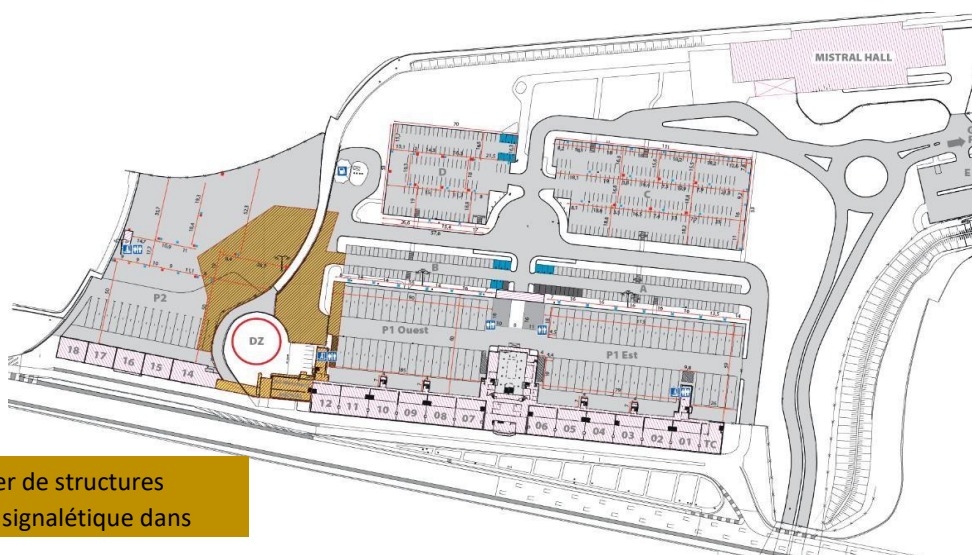
Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement d'utilisation du paddock et des boxes du Circuit Paul Ricard afin de veiller au respect du site.

- La vitesse est limitée à **10km/h** et le **code de la route français** s'applique ;
- L'accès au paddock avec un **animal** est **interdit** ;
- L'accès à la **voie des stands** et à toutes les autres **zones de sécurité** est **interdit** aux personnes non autorisées ;
- Il est interdit de **bloquer l'accès** aux points de collecte des déchets, aux zones zébrées et aux structures dans le paddock (escaliers, sanitaires, etc.) ;
- **Il est interdit de fumer** à l'intérieur des boxes et les mégots doivent impérativement être déposés dans les cendriers à disposition ;
- Il est interdit de **cuire des aliments** à l'intérieur des boxes. Seuls les barbecues **électriques** sont tolérés dans le paddock, les feux et les autres types de combustibles sont **interdits** ;
- L'utilisation de produits corrosifs et/ou néfastes pour l'environnement est **strictement interdite**. Seuls l'eau et les produits labellisés éco-responsables sont **autorisés** pour le nettoyage des véhicules ;
- Les carburants, huiles et autres **substances dangereuses** autorisées doivent être manipulés avec le plus grand soin. Le stockage des **fûts de carburant** est **interdit** dans les boxes ;
- Lors d'interventions mécaniques sur les véhicules, **les sols doivent être protégés** avec des tapis environnementaux et **les équipements de protection doivent être portés** ;
- **En cas d'incident** (taches d'huile, fuites, etc.) de l'**absorbant** est à disposition auprès de l'accueil ou du paddock (*cf. numéro en pied de page*) ;
- **Il est strictement interdit de déverser** en dehors des dispositifs de collecte dédiés tout type de déchets et de liquides usagés (*se référer aux consignes de tri affichées*) ;
- **Il est strictement interdit de coller des tentes aux boxes**, un marquage blanc au sol délimite la zone ;
- Tout type de dégradation sur les sols ou les murs (marquages, fixations, graffitis, perçages, etc.) est interdit. Des lests sont disponibles à l'accueil du pitbuilding (*sous réserve de disponibilité*) ;
- **Tout dommage matériel ou incident de fonctionnement** (fuite, surtension, feu, etc.) doit être **IMMEDIATEMENT** signalé à l'équipe paddock (*cf. numéro en pied de page*).
- Il est interdit de passer des câbles en **dehors des cheminements** prévus à cet effet ;
- Il est interdit de **modifier les branchements** dans les baies informatiques ;
- **Tous types de structures mobiles** (tentes, auvents, etc.) et **PLV** (drapeaux, banderoles, etc.) ne peuvent être installées sur la zone de décollage de l'hélicoptère (*voir zone de couleur marron sur le plan ci-après*) ;
- Tout affichage temporaire doit être récupéré à la **fin de chaque évènement** ;
- Tout objet trouvé doit être rapporté à l'**accueil du Pit building** ;
- Tout objet mis à disposition par le circuit dans le garage (tapis, couverture anti-feu, extincteur, etc.) se révélant manquant au départ des équipes **sera facturé** ;
- **L'évacuation de tout objet abandonné** (fût d'essence, bidon d'huile, etc.) **sera facturée**.
- **Il est interdit de drifter dans l'enceinte du circuit**, sous peine de facture immédiate (300€ la trace).

Une pénalité sportive et/ou une facturation pourront être appliquées en cas de non-respect de ce règlement.

Barème de facturation dans le cadre du tarif écotaxe :

Désignation	Prix HT./article abandonné
Fût plein ou partiellement plein	80€
Fût vide	20€
Pneus (par tranche de 10)	25€ de 1 à 10 pneus, 50€ de 11 à 20 pneus, etc.
Adhésif sur la Pit Lane	300€
Bouteille de gaz	20€
Palette en bois	5€
Pièces mécaniques, carrosserie, etc. (unitaire)	20€ pour une petite pièce, 100€ pour une pièce importante
Marquage au sol	1 000€
Bidon renversé au sol	500€
Adhésif dans le box	300€



Ne pas installer de structures
mobiles ou de signalétique dans

Plan d'implantation du paddock

L'équipe paddock reste à votre disposition pour toute demande et met à votre disposition :

Article	Prix de vente TTC.
Piles LR6 (boite de 10)	10€
Pile carrée 9V (unitaire)	10€
Bloc multiprise blanche 3 prises (unitaire)	12€
Collier rilsan 4,8 x 360 noir (sachet de 100)	9€
Collier rilsan 3,6 x 200 blanc (sachet de 100)	7€
Sangle à cliquets crochet (unitaire)	25€
Sangle boucle 4m (unitaire)	20€
WD40 200ml (unitaire)	8€
Sortie de robinet 15/21 (unitaire)	4€
Sortie de robinet 20/27 (unitaire)	4€
Ruban adhésif élec. noir 10m x 15mm (unitaire)	3€
Ruban adhésif toilé noir 25m x 50mm (unitaire)	8€
Produit vitres (unitaire)	6€
Prise P17 (unitaire)	15€
Lest eau	25€

PLAN RÈGLEMENT DU PADDOCK



- Bac ferraille
- Bac verre
- Huile vidange
- Poubelle
- Zone hélicoptère
- Arrivée d'eau
- Plaque évacuation d'eau
- Trottoir / évacuation & arrivée d'eau
Borne électrique 16A+32A+64A
- Plaque distribution eau + électricité
- Distribution électricité
- Plaque distribution électricité
- Parking PMR
- Parking réservé CPR
- Zebra accès pompiers
- Ligne blanche à ne pas franchir
- Toilettes
- Douche
- Carburant

